

Service Aménagement Urbain

Affaire suivie par Christophe Piette

☎: 05.57.02.20.37 - 📠: 05.57.02.20.00

Email : amenagement@mairie-pessac.frAmgtUrbain/EtudesProjets/Pontet-2004/
CR/Réunion Com. Extra Mun. du 30-06-04

Réf : CP / SRV n° 2004-2166

C.S.: DGST : Adj :

Pessac, le 06 août 2004

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE**COMPTE RENDU DE LA REUNION
du 30 juin 2004****Secteur du Pontet****Etaient présents :**

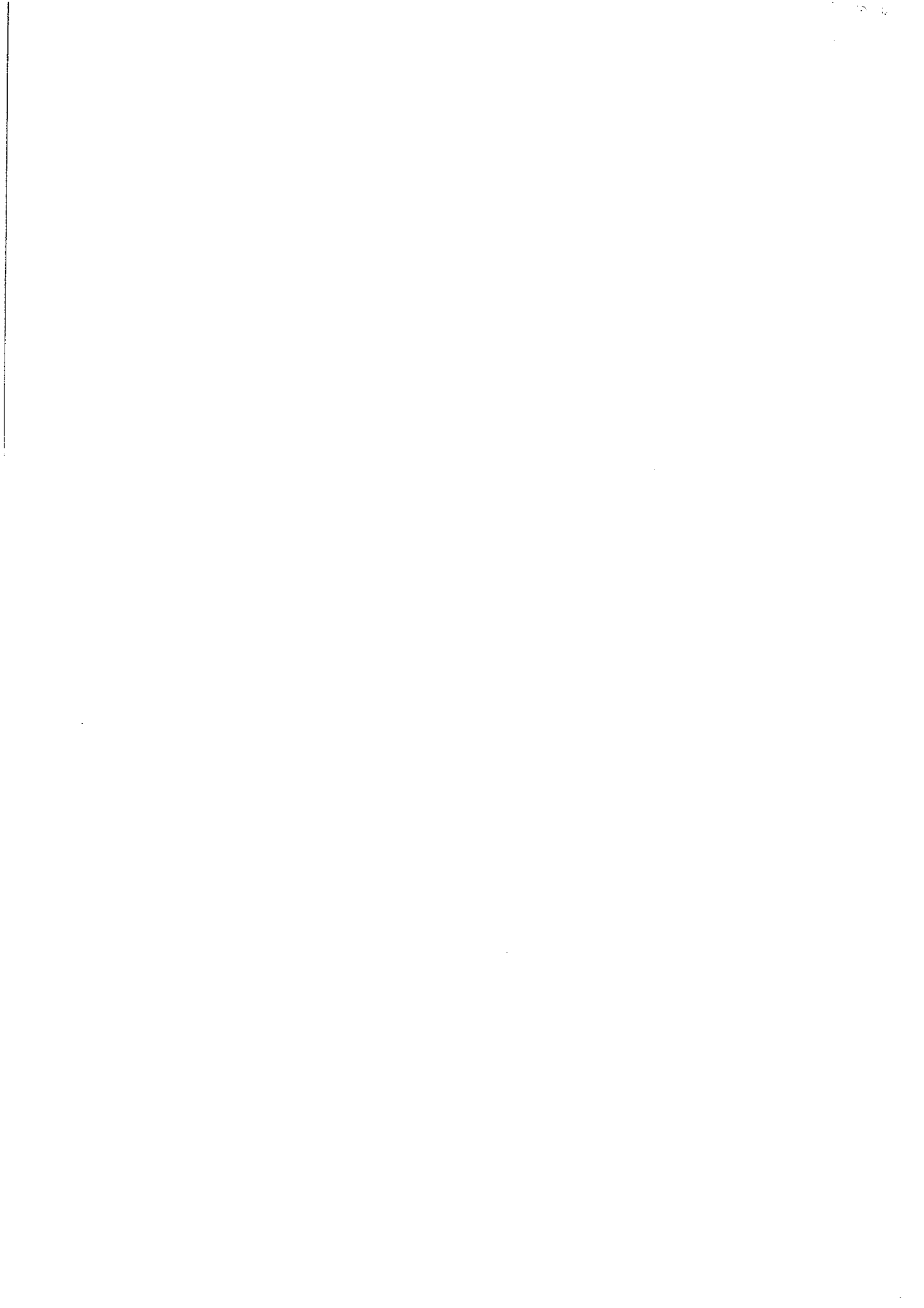
M. VERDON, Adjoint au Maire, Mme MONCOUCUT, Conseillère Municipale, Mme TRAUTMANN, Conseillère Municipale, M. CANTON, Conseiller Municipal, M. DANJON, Conseiller Municipal, Mme. DUMONT, Conseillère Municipale, M. DROUIN, A'Urba, M. LARREZET- EISENBACH, et M. LARREZET, Syndicat de quartier Pessac Bourg, Mme RUBIO, Présidente C.C.L.A.P.S, M. LESTYNEK, Fédération des syndicats de quartier, M. TROUSSARD, Président ami 33, M. MENIGOT, Secrétaire AMI 33, M. ROMAN, Comité de quartier de Brivazac – Candau, M. LAFON, Aquitanis, M. BETIN, Comité Verthamon Haut Brion, M. JOUBERT, Domofrance, Mme AGUILAR, C.C.L.A.P.S, M. PAPET, Comité de quartier Sardine, M. VIALARD, Comité de quartier Sardine, Mme LAFON, Comité de Quartier Sardine, Mme LAGARDE, Comité de quartier Sardine, M. GOUVERNET et M. MARIE ANNE, Syndicat de quartier 3M, M. LEREDDE, Mairie de Pessac, M. PIETTE, Mairie de Pessac.

Excusés:

Mme CURVALE, Conseillère Municipale, M. AMEN, CUB, M. BRUNET, CAUE.

M. VERDON ouvre la réunion en expliquant que la commission extra municipale d'urbanisme n'a jamais été officiellement informée de la mise en place d'une étude sur le Pontet.

La CUB a demandé à l'A'urba de réaliser un schéma d'aménagement sur ce site. Depuis plus de 30 ans la CUB préempte des terrains afin de définir une opération urbaine sur le secteur. Initialement, il était prévu une 2X2 voies.



Le projet sur le Pontet a été relancé grâce à l'arrivée du tramway qui est confirmée pour début 2007 dans le centre ville.

Une première réunion publique s'est tenue le 25 mars 2003 et avant de lancer les études pré opérationnelles qui vont permettre d'affiner les objectifs et les modes d'intervention, il est nécessaire de faire adopter le schéma d'aménagement au Conseil Municipal du 08 juillet 2004.

Parallèlement, un groupe de travail a été mis en place à l'issue de la réunion du 25 mars 2003, et s'est réuni plusieurs fois. La prochaine rencontre a lieu le 07 juillet et portera notamment sur les terrains de sports et le schéma de circulation.

M. DROUIN ajoute que les études pour l'insertion du tramway ont relancé celles sur ce site.

C'est un axe Nord/Sud très important avec un environnement urbain de qualité.

M. PIETTE présente les grandes lignes du document avec les planches graphiques associées (cf. document en annexe).

M. VERDON explique que la réflexion et les discussions sont en cours avec les associations.

Différentes circulation douces sont proposées et le prolongement du TCSP vers le Haut-Lévêque est intégré dans l'étude.

L'agrandissement si nécessaire du parking tramway fait partie également des questions importantes.

M. MARIE ANNE pense qu'il faut prévoir une extension du parking jusqu'à 450 places comme à Arlac.

M. DROUIN répond que l'emprise foncière existe sur le site s'il y a besoin.

M. MARIE ANNE demande si le pôle intermodal fait partie de l'étude.

M. VERDON répond que non, la limite de l'étude s'arrête au niveau du stade J. Cordier et de la propriété de M. ESSNER sur laquelle un emplacement réservé pour un équipement culturel a été proposé au PLU.

Mme LAFON demande si la chênaie de cette propriété disparaît.

M. VERDON répond que non, mais que l'on n'en est pas au dessin du projet. Il y avait un projet de 70 logements collectifs sur cette parcelle, mais la ville a préféré un équipement culturel.

M. PIETTE précise que la propriété fait 1,2 hectares avec un espace libre suffisant a priori pour réaliser un projet. C'est aussi un moyen de faire une "ceinture verte" avec les 3 parcs: Razon, Pompidou et celui de cette propriété.

M. VERDON ajoute que les associations culturelles estiment qu'il manque un théâtre de 350 à 400 places à Pessac.

M. LESTYNEK déclare que le passage entre les rues P. Eluard et du Serpent a été fermé puis réouvert par les habitants. Les associations ont demandé que ce site soit conservé en circulations douces.

M. PIETTE précise qu'il a été proposé avec une ouverture aux voitures également, dans le cadre de l'étude.

M. VERDON explique que la réunion du 07 juillet avec le groupe de travail sera aussi l'occasion d'en discuter.

Actuellement des lotissements et des résidences sont enclavés avec un schéma de circulations à revoir.

M. PIETTE apporte des précisions sur l'emplacement réservé pour le passage inférieur prolongeant la rue Sabrazes, c'est une emprise permettant un accès véhicule qui est instauré dans le PLU à long terme entre la rue Sabrazes et l'avenue Chaumet

M. LESTYNEK pense qu'il faut déjà réfléchir aux passages existants qui sont des "plaies" dans le paysage. La fédération des syndicats de quartier se pose la question de l'utilité de ce passage.

M. VERDON répond qu'il y a déjà eu un long débat à ce sujet. Le Conseil Municipal a décidé de le maintenir pour préserver l'avenir dans le cadre du PLU.

Il explique que l'étude du CAUE, a servi à l'insertion du tramway au Pontet (un parc de 5,5 ha va être constitué autour de celui-ci). 3 visites sur site ont été organisées avec le groupe de travail afin que chacun prenne bien connaissance du secteur d'étude.

M. PIETTE présente le schéma fonctionnel pour la relocalisation du stade Jean Cordier (Cf. document en annexe).

M. LESTYNEK demande qu'à la place de l'actuel stade, on trouve du logement étudiant afin d'animer le centre ville. Il faut un village universitaire CROUS.

M. VERDON répond qu'il est vrai que le Campus universitaire tourne le dos à la ville, mais il espère que le tramway va changer cet état de fait. Il peut renforcer l'attractivité du centre de Pessac et c'est une bonne idée de mettre du logement étudiant à cet endroit. Il faut voir par contre sous quelle forme.

Il y aura sûrement un aménageur, les études pré opérationnelles détermineront quel statut et quelle jauge pour des logements étudiants.

Quant au projet Campus, une présentation aux associations est prévue le 07 juillet.

M. MARIE ANNE pense que la rue Montesquieu est sous calibrée et qu'il faut sûrement prévoir du stationnement autour de la station Montesquieu.

M. VERDON répond que non car sinon cela incitera les automobilistes à venir se garer là. Les parkings sont sur l'avenue Bougnard ou au centre.

M. VIALARD demande si un parc relais est prévu dans le centre.

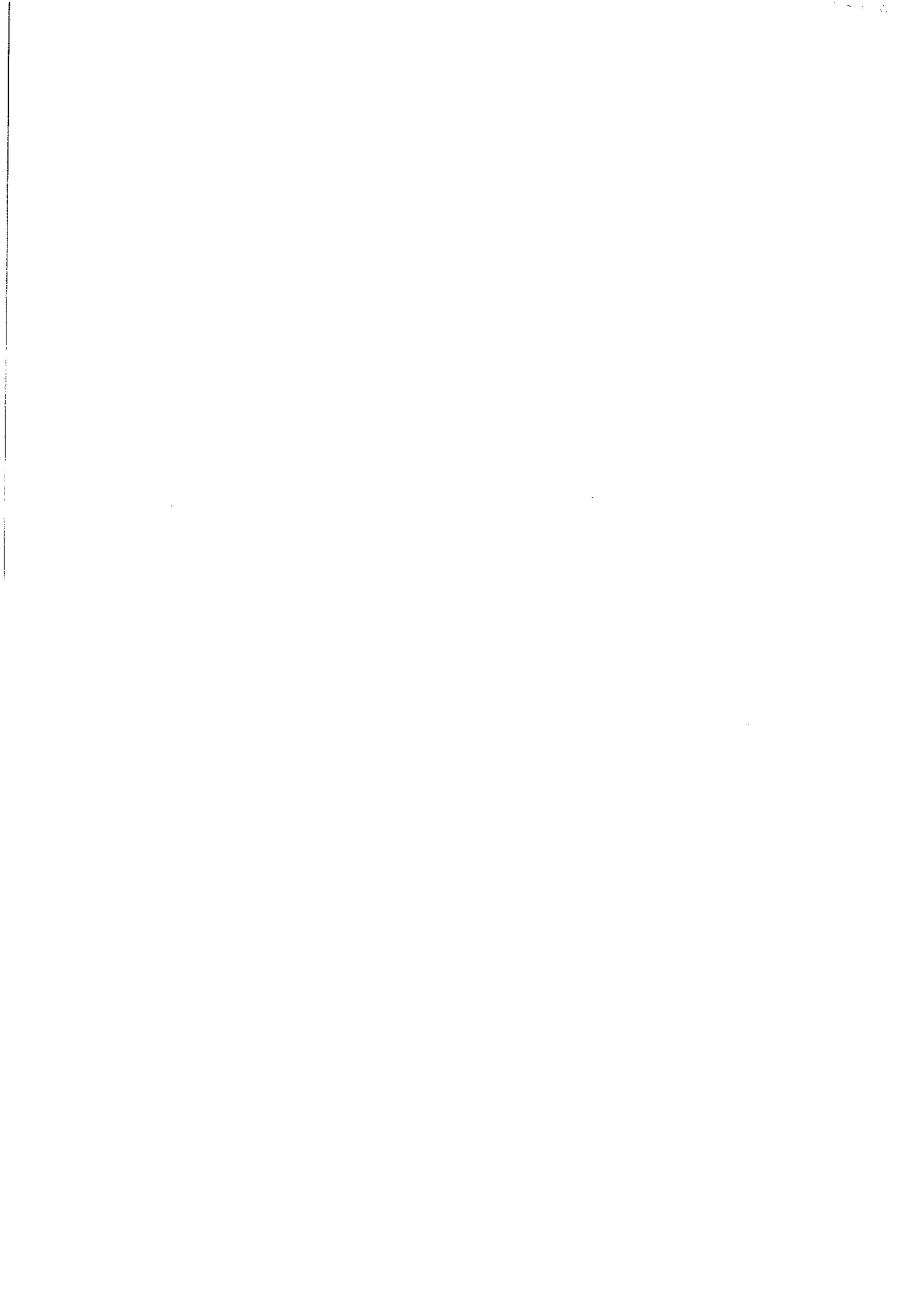
M. VERDON répond qu'il y a eu une grosse discussion à ce sujet. Il a été estimé que les capacités existantes en stationnement payant et gratuit étaient suffisantes. De plus, le réaménagement de Bourrec a permis de dégager de nouvelles places. Pour des raisons techniques de gestion le parking souterrain ne pouvait pas faire office à la fois de parc public et de parc relais.

M. DANJON ajoute qu'un parc relais est pertinent à la sortie d'une autoroute par exemple, mais qu'il a un effet très pervers dans un centre par son attractivité pour des voitures et des personnes qui ne viennent là qu'en transit sans profiter des atouts du centre.

M. DROUIN précise que c'est la même problématique à Mérignac centre. Il n'est pas apparu souhaitable de créer un parc relais.

M. VIALARD déclare que dans les villes où il n'y a pas eu de parking créé, ce sont les petites stations qui ont récupéré le stationnement.

M. PIETTE répond que c'est pour cette raison que Bourrec a été aménagé avec plus de parkings que nécessaire.



M. VERDON ajoute qu'il existe des parkings gardiennés le long du parcours du tramway, et que de toute façon le parking souterrain du centre est partiellement vide.

M. LAFON signale que l'arrivée du tramway dans le centre sera décalée dans le temps, et que des habitudes seront donc prises à Bougnard.

M. VERDON explique qu'autour de la station Montesquieu, il est prévu des collectifs avec un épannelage respectant le pavillonnaire autour. Des maisons de ville sont envisagées sur certains secteurs, du collectif sur d'autres.

Le groupe de travail a fait évoluer l'implantation du stade. De plus, il devait y avoir une salle de sport mais la ville a décidé de la positionner sur les terrains de Saige. Cela permet de préserver les habitations existantes.

M. MARIE ANNE demande s'il est proposé une dédensification par rapport aux documents communautaires.

M. VERDON répond que c'est vrai que les propositions faites sont moins denses que ne laissent supposer les documents communautaires. Mais, la CUB et la ville cherchent à préserver l'identité des quartiers riverains. L'urbanisation sera tout de même plus importante autour des stations.

M. PIETTE ajoute que la CUB ne dit pas dans ses documents qu'il faut une urbanisation à outrance partout.

M. BETIN demande pourquoi il est indiqué de l'UPc sur le parc du Pontet.

M. VERDON répond qu'il a été demandé un zonage N3 (espace naturel accueillant des équipements), mais la CUB a refusé car elle estimait que c'était un micro zonage. Il est proposé l'instauration de l'article L.123.1.7 qui permet de préserver le patrimoine végétal, ce sera de toute façon un parc de 5,5 ha comme prévu.

M. LESTYNEK regrette que la piste cyclable existante au fond de l'avenue Bougnard ne soit pas éclairée.

M. PIETTE répond qu'elle doit être déplacée dans le cadre du réaménagement du parking tramway.

Quant au terminus bus actuel, il sera supprimé à la mise en service de la deuxième phase du tramway.

M. VERDON ajoute qu'il faudrait voir pour éclairer la piste cyclable rapidement.

Il clôt la réunion sur cette remarque et remercie les participants.

Le Chargé de Mission,

Christophe PIETTE

